



Secrétariat général DETEC
Bundeshaus Nord
Kochergasse 10
3003 Berne

Zurich, le 14 juillet 2005

Modification de la loi fédérale sur l'organisation de la Poste – prise de position

Mesdames, Messieurs,

Suite à votre courrier du 2 mai 2005, nous vous remercions de nous avoir invités à nous exprimer sur l'initiative parlementaire du Conseil national proposant une révision de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP). Après avoir consulté nos membres, nous sommes en mesure de vous faire part de notre prise de position.

Notre position en résumé

Afin de répondre de façon flexible aux besoins de la clientèle et d'offrir une desserte de base efficace, la Poste doit bénéficier d'une marge de manœuvre de gestion suffisante. Dans l'optique d'un marché compétitif, il s'agit autant que possible d'affranchir la Poste de l'emprise des contraintes politiques et des intérêts régionaux.

Avec la nouvelle péréquation financière, le soutien apporté aux régions périphériques sera renforcé et reposera sur des principes transparents et équitables. Le projet de révision de la LOP, au contraire, contribue à la perpétuation d'une politique régionale opaque, à la merci des marchandages politiques et des conflits de redistribution. A ce jour, la Poste est déjà exagérément utilisée pour satisfaire les intérêts régionaux aux dépens des clients et de l'efficacité économique. Cette instrumentalisation favorise des tarifs surfaits pour les services réservés et risque de compromettre l'avenir de la Poste dans un marché de plus en plus concurrentiel.

Par conséquent, **nous sommes fermement opposés à une entrée en matière sur ce projet**. Pour assurer sa pérennité, la Poste a bien plus besoin d'une marge de manœuvre entrepreneuriale libérée des contraintes politiques; economie suisse est favorable aux adaptations institutionnelles traduisant cette nécessité.

Enfin, se fondant sur les conclusions du rapport de l'autorité de régulation "Postreg", economie suisse demande avec insistance l'ouverture intégrale du marché postal et attend des autorités la mise en place des conditions cadres correspondantes.

1. Considérations générales

Compte tenu des avantages liés à un marché postal compétitif, economiesuisse est clairement favorable à l'**ouverture complète** de ce secteur. Avec la mise en place d'une concurrence sans distorsion, economiesuisse attend une baisse des tarifs postaux et un rapport qualité-prix plus attractif, tant pour les ménages que pour la clientèle commerciale. Les expériences réalisées dans les pays ayant entièrement libéralisé leurs marchés postaux sont positives et en Suisse, le bilan tiré de l'ouverture du marché des colis plaide également en faveur de l'abolition du monopole existant. Ainsi, economiesuisse rejette tout maintien du monopole postal et de privilèges défavorables à la clientèle et à la concurrence. Seule l'ouverture complète du marché postal et l'adoption d'un cadre légal propice à la concurrence sont en mesure de renforcer durablement le secteur et les emplois qui lui sont liés.

2. Prise de position

a) Affranchir la Poste de l'emprise politique

Dans le contexte d'ouverture du marché postal, economiesuisse convient qu'une desserte de base doit être garantie pour l'ensemble de la population, notamment afin d'assurer l'approvisionnement des régions périphériques en services postaux. Hormis l'obligation faite à la Poste d'offrir une desserte de base sur l'ensemble du territoire, celle-ci, au même titre que les autres entreprises actives dans ce secteur, doit cependant jouir d'une marge de manœuvre entrepreneuriale aussi large que possible et déterminer librement de quelle façon elle souhaite s'organiser en vue de l'accomplissement efficace de son mandat. Il s'agit donc clairement de **distinguer les obligations de la Poste en termes de service universel de l'organisation des opérations de celle-ci en tant qu'entreprise**; faute de quoi, l'allocation erronée des ressources due à l'intervention excessive des instances politiques dans le domaine postal se perpétuera.

D'une façon générale, economiesuisse juge qu'en matière de services postaux, les contraintes politiques excessives ne doivent plus l'emporter sur les critères économiques fondamentaux. Seule la mise en place de structures flexibles permettra de répondre adéquatement aux nouvelles habitudes de la clientèle et de tirer profit des nouvelles technologies. La révision de la LOP, en voulant faire de la Poste un instrument de politique régionale et de politique de l'emploi, **propose à tort de renforcer l'emprise du politique sur la gestion opérationnelle de l'entreprise au détriment des besoins de la clientèle**. C'est la raison pour laquelle nous nous opposons fermement au projet. Au lieu d'obliger la Poste à tenir compte artificiellement des attentes et du maintien des emplois dans toutes les régions, il serait préférable de mettre l'accent sur les attentes de la clientèle.

Sur ce point, nos membres expriment leur position de la façon suivante:

Aargauische Industrie- und Handelskammer: *Die hier vorgeschlagene Änderung des Postgesetzes, wonach die Post bei ihrer Organisation den Anliegen der verschiedenen Regionen des Landes Rechnung trägt, führt bei deren Annahme zusätzlich zu einer rein politisch motivierten Ausmachung. Bei dieser werden Regionen teils gewinnen, (zusätzliche Arbeits- und Ausbildungsplätze), teils verlieren. In jedem Fall bietet sich Politiker/innen die Gelegenheit, sich für ihre Region einzusetzen. Sie werden dabei die Bedeutung eines konkreten Projekts für andere Regionen ebenfalls in Betracht ziehen und zu Tauschhandel bereit sein.*

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie: *La Poste a pour mission de fournir un service universel de qualité à l'ensemble de la population. Elle ne doit pas servir d'instrument de politique régionale, pour laquelle il existe d'autres outils appropriés. Les enjeux politiques ne devraient en aucun cas l'emporter sur des critères économiques. Or tel serait le cas avec l'introduction de l'art. 4a LOP étant donné que, à la lecture de son commentaire, les "attentes" sont celles des autorités politiques de la région concernée et que cette disposition ne fait pas référence au moindre critère économique, contrairement aux objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Cette révision constituerait dès lors un renforcement inadmissible des aspects politiques, au détriment des intérêts économiques.*

SwissBanking: *Nous sommes d'avis que le cadre légal actuel touche à ses limites et le Conseil fédéral doit donc être encouragé à agir dans le sens d'une plus grande latitude et par conséquent ne doit pas être mis sous contrainte supplémentaire de la part des régions.*

b) Davantage de liberté d'entreprise pour la Poste

Alors que la concurrence sur le marché postal suisse tout comme sur les marchés étrangers gagne en intensité, il n'est pas judicieux de vouloir maintenir à tout prix des structures obsolètes et coûteuses. Bien au contraire, **il importe que la Poste bénéficie d'une latitude suffisante pour répondre aux impulsions du marché et pour adapter son offre aux besoins de la clientèle.** economiesuisse soutient toutes les démarches et adaptations du cadre législatif qui vont dans ce sens.

En décidant de l'aménagement du réseau postal sur la base de considérations purement politiques conformément au régime en vigueur, il faut s'attendre à ce que la rentabilité et la viabilité à long terme de l'entreprise postale en ressorte affaiblie. Pour les clients des domaines restés dans le monopole, **une Poste inefficace est synonyme de tarifs surfacts** et cela, sans que la qualité des prestations s'en trouve améliorée. Plus cher et moins bien, tel serait le "prix" à payer pour des structures ne répondant plus aux besoins des clients. En péjorant la capacité de rentabilité de la Poste, le législateur risque également de limiter sa capacité à affronter la concurrence. De plus, les coûts additionnels consécutifs au maintien d'un réseau surdimensionné pourraient, à long terme, dans un marché ouvert, nécessiter de nouvelles subventions publiques, aux dépens des contribuables et de la santé des finances fédérales.

Sur ce point, nos membres expriment leur position de la façon suivante:

Chambre de commerce et d'industrie de Genève: *[...] si l'objectif de maintenir des prestations postales de premier ordre en tout point du territoire est essentiel à nos yeux, il ne nous paraît pas opportun d'en dicter le modus operandi à la Poste. Le rôle stricto sensu de la Poste n'est pas de sauvegarder des emplois. Dès lors, la CCIG s'oppose fondamentalement aux mesures qui visent à brider la liberté qu'a l'entreprise la Poste de s'organiser, afin de remplir le rôle qui est le sien.*

c) La Poste en fait déjà bien assez

Dans la législation en vigueur, il existe suffisamment de garde-fous empêchant la Poste de prendre ses décisions sur la base de critères strictement économiques. En effet, l'introduction de l'obligation d'exploiter un réseau d'offices de poste couvrant l'ensemble du pays réduit déjà passablement la marge de manœuvre de la Poste. Le peuple suisse, en rejetant l'initiative "Services postaux pour tous" a reconnu que les exigences en matière de service universel étaient déjà amplement suffisantes et qu'il n'était pas souhaitable de figer davantage les structures actuelles.

A ce jour, la Poste est déjà exagérément utilisée pour satisfaire les intérêts régionaux et les récentes restructurations n'ont pas mis fin à l'instrumentalisation de celle-ci au service d'objectifs de politique régionale. Le Conseil fédéral, dans les **objectifs stratégiques** qu'il a fixé à l'attention de la Poste, continue d'exiger que celle-ci tienne compte des répercussions de ses activités sur le développement territorial et les attentes des régions. Ainsi, plus de 25% des emplois de la Poste sont actuellement localisés dans les régions périphériques, ce qui fait de celle-ci **l'un des employeurs les plus décentralisés du pays et, selon la Poste elle-même, "il n'existe aucune nécessité de révision de la loi"**. En outre, contrairement à une opinion largement répandue, la Poste compte aujourd'hui autant d'employés qu'en 1998, date à laquelle elle est devenue indépendante des PTT.

Sur ce point, nos membres expriment leur position de la façon suivante:

Swissmem: *Unseres Erachtens sind die existierenden Instrumente zur Erreichung eines Ausgleichs zwischen den verschiedenen Interessen ausreichend. Zum einen verpflichtet das Postorganisationsgesetz schon heute zur Führung eines flächendeckenden Poststellennetzes, und zum anderen legen die strategischen Ziele des Bundesrates fest, dass die Post im Rahmen ihrer betriebswirtschaftlichen Möglichkeiten die Auswirkungen ihrer Tätigkeiten auf die Raumentwicklung und die Anliegen der Regionen nach einer angemessenen Verteilung der Arbeitsplätze berücksichtigt. Angesichts des unbestrittenen Bedürfnisses nach einer Abwägung betriebswirtschaftlicher und regionalpolitischer Interessen gehen wir davon aus, dass der Bundesrat auch bei der künftigen Formulierung strategischer Ziele die Post auf einen angemessenen Interessenausgleich verpflichteten wird.*

d) Soutien aux régions déjà garanti par la nouvelle péréquation financière

A la fin 2004, le peuple suisse a accepté à une confortable majorité la nouvelle péréquation financière (RPT). Avec cette réforme, le soutien financier en faveur des régions périphériques sera renforcé et calqué sur des mécanismes de redistribution transparents et équitables. La révision de la LOP, en voulant recourir à la Poste pour promouvoir la cohésion économique du pays, **va foncièrement à l'encontre de l'esprit de la RPT**. En effet, l'initiative proposée contribue à la perpétuation d'une **politique régionale opaque**, tributaire des marchandages politiques et des conflits de redistribution entre les cantons. L'absence de précisions quant aux régions visées par la révision de la LOP risque bien d'exacerber ces problèmes. Au vu des expériences passées, ce type de politique régionale se révèle coûteux pour les contribuables et inefficace pour les régions aux ressources modestes. Maintenant qu'une nouvelle péréquation financière se basant sur des données statistiques objectives est sur le point d'être mise en œuvre, il s'agit **d'éviter de répéter ces erreurs**.

Dans l'optique d'un service universel efficace, nous estimons qu'il serait préférable de mettre un terme à l'instrumentalisation des entreprises publiques au service de la « cohésion » économique du pays. Nous sommes donc catégoriquement opposés à une entrée en matière sur ce projet de révision de la LOP.

Sur ce point, nos membres expriment leur position de la façon suivante:

***Walliser Industrie- und Handelskammer:** Unsere Kammer winkt ab, wenn Service public für nationalen Ausgleich, Kohäsion und neue Solidarität hinhalten soll. Die Hochpreisinsel Schweiz darf sich keine Wachstumsbremser mehr gönnen. Wir plädieren für eine weitere Öffnung des Postmarktes und eine rasche Umsetzung der in zahlreichen Gutachten empfohlenen Öffnung der geschützten Märkte im Bereich des Service public. Die Initiative schießt weit übers Ziel hinaus. Die Post würde in ihrem unternehmerischen Handlungsspielraum zu stark eingeschränkt. Das Postorganisationsgesetz geht weit genug. Regionalpolitisch würden unerfüllbare Hoffnungen geschürt. Was es braucht, ist eine Neue Regionalpolitik.*

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

economiesuisse

Rudolf Ramsauer
Président de la direction

Pascal Gentinetta
Membre de la direction